



Fiche de données de sécurité

TUNAP GmbH & Co. KG

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

127 Injektor Reiniger 5 l AB

Date de révision: 15.01.2025

Code du produit: 1101840

Page 1 de 18

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

127 Injektor Reiniger 5 l AB

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Additif

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Société: TUNAP GmbH & Co. KG
Rue: Bürgermeister-Seidl-Str. 2
Lieu: D-82515 Wolfratshausen
Téléphone: + 49 (0) 8171/1600 - 0
E-mail: sdb@tunap.com
Internet: www.tunap.com

Téléfax: + 49 (0) 8171/1600 - 40

Fournisseur

Société: TUNAP France SAS
Rue: 1, rue Guynemer
Lieu: F-67120 Altorf
Téléphone: + 33 (0) 388 68 64 94
E-mail: sdb@tunap.com
Internet: www.tunap.fr

Téléfax: + 33 (0) 388 68 67 58

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +33 03 88 37 37 37 (CapTv de Strasbourg)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 3; H226
Asp. Tox. 1; H304
Eye Dam. 1; H318
Skin Sens. 1; H317
STOT SE 3; H336
Aquatic Chronic 3; H412

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Hydrocarbures, C10 - C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques de <2%, aromates

Hydrocarbures en C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycléniques, aromatiques < 2%

n-propanol

(R)-p-mentha-1,8-diène

Mention Danger
d'avertissement:

Pictogrammes:





Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

TUNAP GmbH & Co. KG

127 Injektor Reiniger 5 l AB

Date de révision: 15.01.2025

Code du produit: 1101840

Page 2 de 18

Mentions de danger

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P260 Ne pas respirer vapeurs.
P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P331 NE PAS faire vomir.
P304+P312 EN CAS D'INHALATION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans Éliminer le contenu/récipient dans aux prescriptions légales..

Étiquetage particulier de certains mélanges

- EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges



Fiche de données de sécurité

TUNAP GmbH & Co. KG

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

127 Injektor Reiniger 5 l AB

Date de révision: 15.01.2025

Code du produit: 1101840

Page 3 de 18

Composants pertinents

Nº CAS	Substance	Quantité		
	Nº CE	Nº Index	Nº REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
64742-48-9	Hydrocarbures, C10 - C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques de <2%, aromates	25 - < 50 %		
	918-481-9	01-2119457273-39		
	Asp. Tox. 1; H304 EUH066			
	Hydrocarbures en C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycléniques, aromatiques < 2%	10 - < 20 %		
	927-241-2	01-2119471843-32		
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 3; H226 H336 H304 H412 EUH066			
71-23-8	n-propanol	10 - < 20 %		
	200-746-9	603-003-00-0	01-2119486761-29	
	Flam. Liq. 2, Eye Dam. 1, STOT SE 3; H225 H318 H336			
34590-94-8	(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	5 - < 10 %		
	252-104-2			
27247-96-7	2-Ethylhexyl nitrate	3 - < 5 %		
	248-363-6	01-2119539586-27		
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Aquatic Chronic 2; H332 H312 H302 H411 EUH044 EUH066			
5989-27-5	(R)-p-mentha-1,8-diène	1 - < 3 %		
	227-813-5	601-096-00-2	01-2119529223-47	
	Flam. Liq. 3, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1B, Asp. Tox. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 3; H226 H315 H317 H304 H400 H412			
104-76-7	2-Ethylhexan-1-ol	1 - < 3 %		
	203-234-3	01-2119487289-20		
	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H332 H315 H319 H335			
110-91-8	morpholine	0,1 - < 1 %		
	203-815-1	01-2119496057-30		
	Flam. Liq. 3, Repr. 2, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1; H226 H361fd H331 H311 H302 H314 H318			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

TUNAP GmbH & Co. KG

127 Injektor Reiniger 5 l AB

Date de révision: 15.01.2025

Code du produit: 1101840

Page 4 de 18

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

Nº CAS	Nº CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
64742-48-9	918-481-9	Hydrocarbures, C10 - C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques de <2%, aromates par inhalation: CL50 = 4951 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = >3160 mg/kg; par voie orale: DL50 = >8000 mg/kg	25 - < 50 %
	927-241-2	Hydrocarbures en C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycléniques, aromatiques < 2% par inhalation: CL50 = > 4951 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = > 5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg	10 - < 20 %
71-23-8	200-746-9	n-propanol par inhalation: CL50 = > 33,8 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = 4032 mg/kg; par voie orale: DL50 = 8000 mg/kg	10 - < 20 %
34590-94-8	252-104-2	(2-méthoxyméthylethoxy)propanol par inhalation: CL50 = 500 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = 13000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 5135 mg/kg	5 - < 10 %
27247-96-7	248-363-6	2-Ethylhexyl nitrate par inhalation: CL50 = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = >4820 mg/kg; par voie orale: DL50 = >9640 mg/kg	3 - < 5 %
5989-27-5	227-813-5	(R)-p-mentha-1,8-diène dermique: DL50 = > 5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg Aquatic Acute 1; H400: M=1	1 - < 3 %
104-76-7	203-234-3	2-Ethylhexan-1-ol par inhalation: CL50 = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = > 3000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 2047 mg/kg	1 - < 3 %
110-91-8	203-815-1	morpholine par inhalation: CL50 = 8 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = ca. 500 mg/kg; par voie orale: DL50 = ca. 1900 mg/kg	0,1 - < 1 %

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Indications générales

Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Evacuer les personnes en lieu sûr. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

Après inhalation

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Se laver avec beaucoup eau et savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

NE PAS faire vomir. En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Consulter impérativement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Maux de tête, nausées, étourdissements, irritation de la peau fatigue,

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitements symptomatique. Appeler un CENTRE ANTIPOISON. Des symptômes peuvent apparaître seulement quelques heures après l'exposition.



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

127 Injektor Reiniger 5 l AB

Date de révision: 15.01.2025

Code du produit: 1101840

Page 5 de 18

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Brouillard d'eau. Mousse. Dioxyde de carbone (CO₂). Poudre d'extinction.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La combustion incomplète et gaz de thermolyse de toxicité différente peuvent se produire. Dans le cas des produits hydrocarbonés tels que CO, CO₂, aldéhydes et des suies. Ceux-ci peuvent être très dangereuses si elles sont inhalées en concentrations élevées ou dans des espaces clos.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse. En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire. Eloigner toute source d'ignition. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Utiliser un équipement de protection individuel

Pour les non-sécuristes

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

Pour les secouristes

Combattez l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). S'assurer que toutes les eaux usées sont collectées et transférées à une station d'épuration.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Pour le nettoyage

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

Autres informations

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage



Fiche de données de sécurité

TUNAP GmbH & Co. KG

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

127 Injektor Reiniger 5 l AB

Date de révision: 15.01.2025

Code du produit: 1101840

Page 6 de 18

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Observer le mode d'emploi.

La poussière doit être aspirée directement à l'endroit où elle se dégage. Aspirer les vapeurs/aérosols directement à l'endroit où ils se forment. Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Éviter l'exposition. Porter un vêtement de protection approprié. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

Information supplémentaire

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Respecter les prescriptions légales et les dispositions.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Agents oxydants. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes.

Aliments pour humains et animaux.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

À conserver au frais et au sec. Respecter les prescriptions légales et les dispositions.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nº CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
34590-94-8	(2-Méthoxyméthyléthoxy)-propanol	50	308		VME (8 h)	
104-76-7	2-Ethylhexan-1-ol	1	5,4		VME (8 h)	
71-23-8	Alcool n-propylelique	200	500		VME (8 h)	
110-91-8	Morpholine	10	36		VME (8 h)	
		20	72		VLE (15 min)	

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

127 Injektor Reiniger 5 l AB

Date de révision: 15.01.2025

Code du produit: 1101840

Page 7 de 18

Valeurs de référence DNEL/DMEL

Nº CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
DNEL type				
27247-96-7	2-Ethylhexyl nitrate			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	0,35 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	1 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,52 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	0,025 mg/kg p.c./jour
5989-27-5	(R)-p-mentha-1,8-diène			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	66,7 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	9,5 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	16,6 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	4,8 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	4,8 mg/kg p.c./jour
110-91-8	morpholine			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	91 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	36 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	local	72 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	1,04 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	6,3 mg/kg p.c./jour



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

TUNAP GmbH & Co. KG

127 Injektor Reiniger 5 l AB

Date de révision: 15.01.2025

Code du produit: 1101840

Page 8 de 18

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	
Milieu environnemental		Valeur
27247-96-7	2-Ethylhexyl nitrate	
Eau douce		0,0008 mg/l
Eau de mer		0,00008 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,00074 mg/kg
Sédiment marin		0,00074 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		10 mg/l
Sol		0,000191 mg/kg
5989-27-5	(R)-p-mentha-1,8-diène	
Eau douce		0,014 mg/l
Eau de mer		0,0014 mg/l
Sédiment d'eau douce		3,85 mg/kg
Sédiment marin		0,385 mg/kg
Intoxication secondaire		133 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		1,8 mg/l
Sol		0,763 mg/kg
110-91-8	morpholine	
Eau douce		0,163 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,09 mg/l
Eau de mer		0,016 mg/l
Sédiment d'eau douce		1,83 mg/kg
Sédiment marin		0,183 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		10 mg/l
Sol		0,269 mg/kg

Conseils supplémentaires

- a sans limitation
- b Fin de l'exposition voire fin du processus
- c en cas d'exposition à long terme: après plusieurs postes superposées
- d avant la couche suivante

sang (B)
Urine (U)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée: Lunettes de protection hermétiques.
EN 166

Protection des mains

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique. Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

127 Injektor Reiniger 5 l AB

Date de révision: 15.01.2025

Code du produit: 1101840

Page 9 de 18

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile) Temps de pénétration 480min

Epaisseur du matériau des gants 0,45 mm

EN ISO 374

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Protection respiratoire

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

Cas de dépassement des valeurs limites d'exposition professionnelle pertinente est intéressant de noter:

Appareil de protection respiratoire approprié : Appareil filtrant combiné (DIN EN 141).

Appareil filtrant avec filtre ou dispositif filtrant avec ventilateur de type: A

Respecter les limites de port indiquées par le fabricant.

Respecter les prescriptions légales et les dispositions.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Respecter les prescriptions légales et les dispositions.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide	Testé selon la méthode
Couleur:	jaune - brun	
Odeur:	caractéristique	
Point de fusion/point de congélation:	non déterminé	
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	97 °C	
Inflammabilité:	non applicable	
	non applicable	
Limite inférieure d'explosivité:	0,5 vol. %	
Limite supérieure d'explosivité:	13,5 vol. %	
Point d'éclair:	26 °C	ISO 3679
Température d'auto-inflammation:	> 200 °C	
Température de décomposition:	non déterminé	
pH-Valeur (à 20 °C):	DIN 19268	
Viscosité cinématique: (à 40 °C)	< 7 mm²/s	DIN EN ISO 3104
Solubilité dans d'autres solvants non déterminé		
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé	
Pression de vapeur:	non déterminé	
Densité (à 20 °C):	0,815 g/cm³	DIN 51757
Densité de vapeur relative:	non déterminé	

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Combustion entretenue: Aucune donnée disponible

Température d'inflammation spontanée

solide: non applicable

gaz: non applicable

Propriétés comburantes

Non comburant.

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation: non déterminé



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

TUNAP GmbH & Co. KG

127 Injektor Reiniger 5 l AB

Date de révision: 15.01.2025

Code du produit: 1101840

Page 10 de 18

Teneur en corps solides:	non déterminé
Point de sublimation:	non applicable
Point de ramollissement:	non applicable
Point d'écoulement:	non déterminé
Viscosité dynamique:	DIN 53019-1
Durée d'écoulement: (à 20 °C)	DIN EN ISO 2431

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Inflammable.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La combustion incomplète et gaz de thermolyse de toxicité différente peuvent se produire. Dans le cas des produits hydrocarbonés tels que CO, CO2, aldéhydes et des suies. Ceux-ci peuvent être très dangereuses si elles sont inhalées en concentrations élevées ou dans des espaces clos.

Information supplémentaire

Ne pas mélanger avec autres produits chimiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Pas de données disponibles pour le mélange.

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 5000 mg/kg; ATE (cutanée) > 5000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 50 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 12,5 mg/l



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

TUNAP GmbH & Co. KG

127 Injektor Reiniger 5 l AB

Date de révision: 15.01.2025

Code du produit: 1101840

Page 11 de 18

Nº CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
64742-48-9	Hydrocarbures, C10 - C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques de <2%, aromates				
	orale	DL50 mg/kg	>8000 Rat		
	cutanée	DL50 mg/kg	>3160 Lapin		
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 mg/l	4951 mg/l Rat		
Hydrocarbures en C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycléniques, aromatiques < 2%					
	orale	DL50 mg/kg	> 5000 Rat		
	cutanée	DL50 mg/kg	> 5000 Lapin		
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 mg/l	> 4951 Rat		
71-23-8	n-propanol				
	orale	DL50 mg/kg	8000 Rat		
	cutanée	DL50 mg/kg	4032 Lapin		
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 mg/l	> 33,8 Rat		
34590-94-8	(2-méthoxyméthylethoxy)propanol				
	orale	DL50 mg/kg	5135 Rat		
	cutanée	DL50 mg/kg	13000 Lapin		
	inhalation vapeur	CL50 mg/l	500 mg/l Rat		
27247-96-7	2-Ethylhexyl nitrate				
	orale	DL50 mg/kg	>9640 Rat		
	cutanée	DL50 mg/kg	>4820 Lapin		
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 mg/l	11 mg/l Rat		
	inhalation poussières/brouillard	ATE mg/l	1,5 mg/l		
5989-27-5	(R)-p-mentha-1,8-diène				
	orale	DL50 mg/kg	> 5000 Rat	GESTIS	
	cutanée	DL50 mg/kg	> 5000 Lapin	GESTIS	
104-76-7	2-Ethylhexan-1-ol				
	orale	DL50 mg/kg	2047 Rat		
	cutanée	DL50 mg/kg	> 3000 Rat		
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 mg/l	11 mg/l Rat		
	inhalation poussières/brouillard	ATE mg/l	1,5 mg/l		
110-91-8	morpholine				



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

TUNAP GmbH & Co. KG

127 Injektor Reiniger 5 l AB

Date de révision: 15.01.2025

Code du produit: 1101840

Page 12 de 18

	orale	DL50 mg/kg	ca. 1900	Rat	Study report (1967)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 mg/kg	ca. 500	Lapin	Arch. Ind. Hyg Occup. Med. 10 61–68 (195)	OECD Guideline 402
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	8 mg/l	Rat		
	inhalation poussières/brouillard	ATE	0,5 mg/l			

Irritation et corrosivité

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque de graves lésions des yeux.

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. ((R)-p-mentha-1,8-diène)

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Aucune indication expérimentale relative à la carcinogénité sur l'homme disponible.

Aucune indication relative à la mutagénicité des gamètes sur l'homme disponible.

Aucune indication relative à la toxicité de la reproduction sur l'homme disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Informations sur les voies d'exposition probables

Ingestion, Inhalation, Contact avec la peau, Contact avec les yeux.

Référence à d'autres rubriques: 2.1, 4.2.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune information disponible.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

Autres informations

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Le produit n'est pas: Écotoxique.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

127 Injektor Reiniger 5 l AB

Date de révision: 15.01.2025

Code du produit: 1101840

Page 13 de 18

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
64742-48-9	Hydrocarbures, C10 - C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques de <2%, aromates					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	>1000	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	>1000	96 h	Scenedesmus subspicatus	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	>1000	48 h	Daphnia magna	
	Hydrocarbures en C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycléniques, aromatiques < 2%					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	>1000	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	>1000	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	>1000	48 h	Daphnia magna	
71-23-8	n-propanol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	4480	96 h	Pimephales promelas	
34590-94-8	(2-méthoxyméthylethoxy)propanol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	10000	96 h	Pimephales promelas	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	969 mg/l	96 h	Pseudokirchneriella subcapitata	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	1919	48 h	Daphnia magna	
27247-96-7	2-Ethylhexyl nitrate					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	2 mg/l	96 h	Danio rerio	Study report (2010)
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	> 12,6	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Study report (1998)
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	> 12,6	48 h	Daphnia magna	Study report (1998)
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 mg/l ()	> 1000	3 h	activated sludge of a predominantly domestic sewage	Study report (2010)
5989-27-5	(R)-p-mentha-1,8-diène					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	0,7 mg/l	96 h	Pimephales promelas	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	0,42	48 h	Daphnia magna	
104-76-7	2-Ethylhexan-1-ol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	17,1	96 h	Leuciscus idus (aunée dorée)	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	11,5	72 h	Scenedesmus subspicatus	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	39 mg/l	48 h	Daphnia magna	
110-91-8	morpholine					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	380 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	Chemosphere 9: 753-762 (1980)
						other: IRSA



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

TUNAP GmbH & Co. KG

127 Injektor Reiniger 5 l AB

Date de révision: 15.01.2025

Code du produit: 1101840

Page 14 de 18

	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	28 mg/l	96 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Chemosphere 9: 753-762 (1980)	other: EPA, National Eutrophication Rese
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	44,5	48 h	Daphnia magna	Study report (1997)	OECD Guideline 202
	Toxicité pour les algues	NOEC	10 mg/l	4 d	Desmodesmus subspicatus		
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	5 mg/l	21 d	Daphnia magna	Study report (1997)	OECD Guideline 211

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

Nº CAS	Substance	Valeur	d	Source
	Méthode			
	Évaluation			
64742-48-9	Hydrocarbures, C10 - C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques de <2%, aromates			
	OECD Guideline 301 F	89,8	28	ECHA
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
	Hydrocarbures en C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycléniques, aromatiques < 2%			
	OECD Guideline 301 F	89 %	28	ECHA
71-23-8	n-propanol			
	OECD Prüfrichtlinie 301F	83 - 92 %	28	
34590-94-8	(2-méthoxyméthylethoxy)propanol			
	OECD 301 F	75%	10	
	leicht abbaubar			
104-76-7	2-Ethylhexan-1-ol			
	OECD Guideline 301 C	79 – 99,9 %	14	
110-91-8	morpholine			
	OECD 301E	93%	25	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
	OECD 302B	92%	28	

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

Nº CAS	Substance	Log Pow
71-23-8	n-propanol	0,29
27247-96-7	2-Ethylhexyl nitrate	5,24
5989-27-5	(R)-p-mentha-1,8-diène	4,23
104-76-7	2-Ethylhexan-1-ol	2,9
110-91-8	morpholine	-2,55

FBC

Nº CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
110-91-8	morpholine	0	Cyprinus carpio	Review article or ha

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

127 Injektor Reiniger 5 l AB

Date de révision: 15.01.2025

Code du produit: 1101840

Page 15 de 18

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Le produit n'a pas été testé.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit

070704 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU de produits chimiques issus de la chimie fine et de produits chimiques non spécifiés ailleurs; autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

070704 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU de produits chimiques issus de la chimie fine et de produits chimiques non spécifiés ailleurs; autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

UN 1993

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (n-propanol; Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

3

14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

3

Code de classement:

F1

Dispositions spéciales:

274 601

Quantité exceptée:

E1

Catégorie de transport:

3

Code de restriction concernant les tunnels:

E

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

127 Injektor Reiniger 5 l AB

Date de révision: 15.01.2025

Code du produit: 1101840

Page 16 de 18

Autres informations utiles (Transport terrestre)

Quantité limitée (LQ): 5 L

Transport fluvial (ADN)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

UN 1993

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (n-propanol; Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

3

14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

3

Code de classement:

F1

Dispositions spéciales:

274 601

Quantité exceptée:

E1

Autres informations utiles (Transport fluvial)

Quantité limitée (LQ): 5 L

Transport maritime (IMDG)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

UN 1993

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (n-propanol; Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclenes, <2% aromatics; 2-ethylhexyl nitrate)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

3

14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

3

Marine pollutant:

yes

Dispositions spéciales:

223, 274, 955

Quantité exceptée:

E1

EmS:

F-E, S-E

Autres informations utiles (Transport maritime)

Quantité limitée (LQ): 5 L

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

UN 1993

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (n-propanol; Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclenes, <2% aromatics)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

3

14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

3

Dispositions spéciales:

A3

Passenger LQ:

Y344

Quantité exceptée:

E1

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):

355

IATA-Quantité maximale (avion de ligne):

60 L

IATA-Instructions de conditionnement (cargo):

366

IATA-Quantité maximale (cargo):

220 L

Autres informations utiles (Transport aérien)

Quantité limitée (LQ): 10 L

14.5. Dangers pour l'environnementDANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT:

Oui



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

TUNAP GmbH & Co. KG

127 Injektor Reiniger 5 l AB

Date de révision: 15.01.2025

Code du produit: 1101840

Page 17 de 18

Matières dangereuses: 2-ethylhexyl nitrate

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Liquide combustible.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 28, Inscription 40, Inscription 75

Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles: Aucune information disponible.

Directive 2004/42/CE relative à COV dans les vernis et peintures: Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Législation nationale

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,5,6,7,8,9,10,11,14,15.

Abréviations et acronymes

Flam. Liq: Liquides inflammables

Acute Tox: Toxicité aiguë

Asp. Tox: Danger par aspiration

Skin Corr: Corrosion cutanée

Skin Irrit: Irritation cutanée

Eye Dam: Lésions oculaires graves

Eye Irrit: Irritation oculaire

Skin Sens: Sensibilisation cutanée

Repr: Toxicité pour la reproduction

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Aquatic Acute: Danger aigu pour le milieu aquatique

Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

127 Injektor Reiniger 5 l AB

Date de révision: 15.01.2025

Code du produit: 1101840

Page 18 de 18

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Flam. Liq. 3; H226	Sur la base des données de contrôle
Asp. Tox. 1; H304	Méthode de calcul
Eye Dam. 1; H318	Méthode de calcul
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul
STOT SE 3; H336	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311	Toxique par contact cutané.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361fd	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH044	Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)